



Une décision s'impose au Canada : Abolissons la pauvreté

Le rapport 2005 sur la pauvreté des enfants au Canada

Il y a seize ans, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité la résolution de « *s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000* ». **Pourtant, plus de 1,2 million d'enfants, c'est-à-dire un enfant sur six au Canada, vivent toujours dans la pauvreté.**



La pauvreté des enfants est particulièrement préoccupante pour les gouvernements et les collectivités. Personne ne peut faire abstraction des nombreuses études qui démontrent et documentent les effets néfastes de la pauvreté sur les enfants ... Le taux de pauvreté infantile élevé du Canada est choquant pour un pays parmi les plus riches du monde. Les résultats du Canada - un taux de pauvreté infantile six fois plus élevé qu'au Danemark - le placent au bas du podium.

Le Conference Board du Canada, 2005¹

Où en sont les efforts du Canada pour contrer la pauvreté des enfants et des familles?²

Secteur d'intervention	Évaluation	Quelle est la situation?
Pauvreté des enfants et des familles	Pas de progrès ↔	→ 1,2 million d'enfants pauvres - près d'un enfant sur six → Le taux de pauvreté bloqué aux alentours de 18 p. cent depuis 2000 en dépit de la croissance économique → Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté a augmenté de 20 p. cent depuis 1989
Couples avec enfants	Pas de progrès ↔	→ Le revenu des couples à faible revenu avec enfants se situe toujours à 9 000 \$ en moyenne sous le seuil de pauvreté → Pour l'essentiel, les taux de pauvreté n'ont pas changé stagnants à 12 p. cent
Familles monoparentales dirigées par une femme	Pas de progrès ↔	→ La pauvreté infantile dans les familles monoparentales dirigées par une femme a légèrement diminué pour atteindre 52,5 p. cent mais ces familles se sont davantage appauvries → Les familles monoparentales à faible revenu dirigées par une femme auraient besoin de 9 600 \$ de plus en moyenne pour atteindre le seuil de pauvreté
Écart entre les riches et les pauvres	Pas de progrès ↔	→ Enchâssement d'inégalités profondes pendant la période de croissance économique. Le revenu moyen des 10 p. cent de familles canadiennes avec enfants les plus riches était treize fois supérieur à celui des 10 p. cent de familles les plus pauvres
Recours aux banques alimentaires	Pas de progrès ↔	→ 41 p. cent des usagers de banques alimentaires en 2004 étaient des enfants - 325 390 enfants ³
Exclusion sociale	Aggravation ↓	→ Les taux de pauvreté infantile chez les enfants autochtones, les enfants immigrants et les enfants appartenant à une minorité visible dépassent de plus de la moitié ceux des enfants en général; le taux de pauvreté des enfants ayant des limitations fonctionnelles est de 27,7 %

Pauvreté au milieu de la prospérité : Le Canada doit se doter d'un plan d'action pour les enfants et les familles

... Si tous les enfants naissent égaux, ils n'ont pas tous les mêmes chances de s'épanouir. Voilà qui vaut autant pour les enfants d'ici que pour les enfants du tiers monde. ... Rien ne me semble plus indigne de nos sociétés modernes que la marginalisation de certains jeunes conduits à l'isolement et au désespoir. Nous ne devons pas tolérer de telles dérives.

Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, 27 septembre 2005

Les Canadiennes et Canadiens participent activement à la campagne mondiale lancée dans plus de 50 pays en 2005 pour abolir la pauvreté. En ce début du 21^e siècle, 1,2 milliards de personnes vivent dans une pauvreté extrême et un enfant meurt à toutes les trois secondes. Au Canada, la campagne *Abolissons la pauvreté* appelle à l'élimination de la pauvreté infantile au Canada, à l'accroissement et à l'optimisation de l'aide internationale, au commerce équitable et à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Pourtant en ce 16^e anniversaire de la promesse faite par le Parlement canadien d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada, 1 201 000 enfants, un nombre égal à la population totale du Manitoba, vivent toujours dans la pauvreté. Depuis près de trente ans, le taux moyen de pauvreté des enfants et des familles dans ce pays parmi les plus riches au monde est demeuré d'un enfant sur six. C'est le taux structurel de la pauvreté infantile au Canada. Le pays a connu des variations cycliques correspondant à des récessions et reprises économiques, mais le ratio d'un enfant pauvre sur six a résisté. En dépit d'une croissance économique soutenue, d'un taux d'activité accru et d'une forte création d'emplois, la situation de la pauvreté des enfants au Canada s'est aggravée à comparer à 1989.

Le taux de pauvreté infantile a baissé de 1996 à 2001 et nous nous sommes

réjouis de ces progrès. Toutefois, les gouvernements au Canada n'ont pas su faire les investissements clés et à long terme qui auraient permis de maintenir cette tendance à la baisse. D'après les données les plus récentes disponibles, 1,2 million d'enfants et leurs familles vivent toujours sous le seuil de la pauvreté au Canada.

Le Canada doit se doter d'un Plan d'action décrivant précisément les investissements sociaux qu'il envisage de faire. Nous savons que toute la différence est là. Les pays qui ont réussi à réduire substantiellement le niveau de pauvreté de leurs enfants et de leurs familles y sont parvenus en investissant dans des services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité, dans des régimes efficaces de prestations pour enfants, dans des programmes nationaux de logements à prix abordable et dans des programmes généreux de sécurité du revenu et d'assurance-chômage. Ces pays ont également adopté des mesures pour dynamiser leurs marchés du travail et créer des réserves stables de bons emplois.

Dans un Canada soucieux du bien-être de sa population, nos leaders politiques sauront trouver les terrains d'entente nécessaires et établir des priorités de dépenses qui seront bénéfiques aux enfants et aux familles et favoriseront l'inclusion sociale. Le Canada peut appliquer un programme progressiste et faire en sorte que les gains économiques résultant de la prospérité et la productivité soient largement répartis entre tous les segments de la société. Le Canada peut financer un Plan d'action à long terme pour les enfants et les familles à l'instar de ce qu'il a fait dans le domaine de la santé et de la péréquation.

Campagne 2000 met au défi les gouvernements du Canada de faire chuter les taux de pauvreté infantile à des niveaux jamais atteints au pays. Faisons du Canada un chef de file mondial fier de la manière dont il s'occupe de ses enfants et leur évite de vivre dans la pauvreté. Nous *pouvons* abolir la pauvreté!

Mesurer le progrès : points de repère pour juger des succès

POINT DE REPÈRE	SITUATION	ÉVALUATION	RECOMMANDATION
Augmenter l'offre de bons emplois à salaires décents, faciliter l'intégration des immigrants et fournir une meilleure protection par le biais de l'assurance-emploi	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Aggravation des conditions pour les travailleurs à faible revenu. Un tiers de tous les enfants pauvres au Canada avaient un ou des parents qui travaillaient à temps plein et toute l'année ⊙ Seulement 38 p. cent des personnes sans travail sont admissibles à l'a.-e. 	Besoin de leadership fédéral. Une révision du code du travail canadien permettrait de réinstaurer le salaire minimum fédéral	<ul style="list-style-type: none"> → Hausse du salaire minimum à 10\$/h avec indexation → Fournir de la protection aux travailleurs contractuels et précaires → Réinstaurer l'admissibilité à l'a.-e. → S'attaquer aux obstacles multidimensionnels auxquels font face les groupes exclus du marché du travail
Créer un système efficace de prestations pour enfants qui éviteront aux parents qui travaillent, y compris les parents seuls, de sombrer dans la pauvreté et qui ne seront pas soustraites des prestations d'aide sociale versées aux familles bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Les programmes de transfert de revenus efficaces ont évité à 628 000 enfants de sombrer dans la pauvreté ⊙ Les prestations pour enfants doivent atteindre 3 240 \$ en 2007 ⊙ Beaucoup de provinces récupèrent la PFCE à même les prestations d'aide sociale versées aux familles bénéficiaires 	Pas de projet visant l'augmentation de la Prestation fiscale pour enfants au-delà de 2007; il faut augmenter les prestations et éviter les récupérations provinciales	<ul style="list-style-type: none"> → S'engager à long terme à consolider dans un seul programme les prestations pour enfants et augmenter la PFCE à 4 900 \$ maximum → Mettre fin à la récupération par les provinces des prestations versées aux familles bénéficiaires d'aide sociale
Bâtir un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance pour soutenir le développement optimal des enfants et permettre aux parents d'être actifs sur le marché du travail ou d'acquérir une formation	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Dans le budget fédéral 2005, une somme de 5 milliards sur 5 ans a été consentie pour une initiative de SÉGE ⊙ Des ententes bilatérales ont été signées avec une majorité de provinces ⊙ Seul 15,5 p. cent des enfants de 0-12 ans ont accès à une place dans un service de garde réglementé 	L'initiative fédérale repose sur 4 principes clés (QUAD) : qualité, universalité, accessibilité et développement de l'enfant mais ne limite pas le financement public au seul secteur sans but lucratif	<ul style="list-style-type: none"> → Le gouv. fédéral doit adopter un loi qui enchâsse les principes QUAD, garantit des services inclusifs et permet le développement dans le seul secteur sans but lucratif → Provinces et territoires doivent élaborer des plans d'actions sur 5 ans assortis d'objectifs et d'échéanciers, de buts et de calendriers de réalisation et de mesures de reddition de comptes → Le financement doit continuer de s'accroître pour atteindre 5 milliards par année d'ici cinq ans; les provinces doivent maintenir et augmenter les niveaux de financement actuels
Augmenter significativement le nombre de logements à prix abordable pour mettre fin à l'itinérance chez les personnes seules et les familles et pour permettre aux parents d'élever leurs enfants dans des milieux de vie sains	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Plus de 66 p. cent de familles pauvres avec enfants vivent dans des logements inabordables ⊙ L'entente-cadre sur le logement abordable est bloquée par des disputes fédérales-provinciales à propos du financement ⊙ La loi C-48 consent 1,6 milliard sur deux ans à la construction de nouveaux logements 	Selon les estimations, seulement 10 p. cent des nouveaux logements promis ont été construits depuis la signature de l'entente en 2001	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre fin à l'imbroglie avec les gouvernements provinciaux → Engager la totalité des fonds fédéraux consentis au logement en vertu de l'entente-cadre et de la loi C-48 → Dans le cas où les provinces ou les territoires ne construisent pas de nouveaux logements sociaux, le gouvernement fédéral devrait procéder unilatéralement → S'engager à dépenser 2 milliards par année pour de nouveaux logements à prix abordable
Renouveler le filet national de sécurité sociale par le biais du Transfert social canadien en augmentant le financement fédéral et en resserrant la reddition de comptes au chapitre de la prestation des services provinciaux, notamment de la sécurité du revenu	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Les transferts sociaux fédéraux ont subi d'importantes compressions depuis 1996 ⊙ 513 754 enfants dépendent de l'aide sociale laquelle n'atteint pas le seuil de la pauvreté dans aucune province ⊙ Le gouvernement fédéral a créé un programme distinct pour les transferts sociaux (Transfert social canadien) 	Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et élaborer une stratégie qui renforcera les programmes de sécurité du revenu et les services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> → Augmenter le financement fédéral → Créer des enveloppes financières distinctes pour l'éducation postsecondaire, les services éducatifs et de garde à l'enfance, le logement → Axer le TSC sur les services sociaux et la sécurité du revenu → Adopter des principes exécutives pour que toutes les personnes aient accès au soutien dont elles ont besoin

Le taux de pauvreté infantile ne bouge pas : plus de 1 201 000 enfants demeurent pauvres

La croissance économique, conjuguée aux investissements sociaux, a réussi à faire chuter la pauvreté infantile de 1996 à 2001. Toutefois, à partir de 2001 cette tendance s'est renversée.

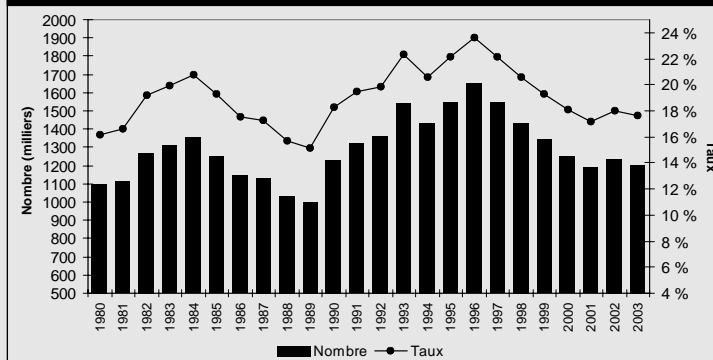
Malgré une période de prospérité, 1 201 000 d'enfants, soit près d'un enfant sur six au Canada, sont demeurés pauvres. En dépit d'une croissance soutenue, d'un taux d'activité accru et d'une forte création d'emplois, le taux de pauvreté infantile n'a pas bougé et est demeuré à 17,6 p. cent. Le taux n'est même pas revenu à ce qu'il était en 1989.

Le marché du travail n'est pas un véhicule fiable pour se sortir de la pauvreté

Malgré la forte création d'emplois et la diminution du chômage, de plus en plus de ménages au Canada travaillent mais ne trouvent pas d'emplois bien payés ou offrant suffisamment d'heures ou d'avantages sociaux pour les aider à se sortir de la pauvreté. Sur le marché du travail précaire canadien, résultat de la restructuration et de la réduction des effectifs durant les années 1990, beaucoup de bons emplois ont été remplacés par des emplois atypiques, c'est-à-dire du travail à temps partiel, contractuel, saisonnier ou à son propre compte. Le travail atypique compte aujourd'hui pour 37 p. cent de tous les emplois au Canada, à comparer à tout juste 25 p. cent au milieu des années 1970⁴.

Par ailleurs, une proportion élevée de familles pauvres travaille. D'après les données les plus récentes sur le sujet, près de la moitié (576 000 enfants ou 48 p. cent) de tous les enfants défavorisés vivent avec des parents qui ont été actifs toute l'année

GRAPHIQUE 1 : LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA, 1980 - 2003



Source : Tendances en matière de revenu au Canada, Statistique Canada, 2003

sur le marché du travail. Pourtant, bon nombre de ces parents ne peuvent pas joindre les deux bouts parce qu'ils ne travaillent pas à temps plein. La proportion d'enfants défavorisés vivant dans une famille où au moins un parent a travaillé toute l'année est demeurée élevée (au moins 40 p. cent) depuis la dernière décennie.

Beaucoup de parents qui ont un emploi à temps plein ne réussissent toujours pas à joindre les deux bouts. Près d'un enfant sur trois enfants défavorisés vivait dans une famille où au moins un parent travaillait à temps plein durant toute l'année et pourtant la famille demeurait pauvre.

Ils travaillent et pourtant ils demeurent pauvres

Les données les plus récentes révèlent que 373 200 enfants au Canada, soit 31,1 p. cent de tous les enfants défavorisés, vivent dans des familles qui demeurent pauvres malgré le fait qu'au moins un des parents travaille à temps plein et toute l'année⁵.

LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA ET DANS LES PROVINCES, 2003 (EN DOLLARS CONSTANTS)

	Pauvreté infantile		Montant moyen requis pour atteindre le seuil de pauvreté	
	Taux %	NOMBRE	COUPLES AVEC ENFANTS	FAMILLES MONOPARENTALES DIRIGÉES PAR UNE FEMME
Canada	17,6	1 201 000	9 900 \$	9 600 \$
Terre-Neuve et Labrador	21,8	23 000	7 800 \$	7 500 \$
Île-du-Prince-Édouard	11,3	-	-	-
Nouvelle-Écosse	20,7	40 000	9 300 \$	7 800 \$
Nouveau-Brunswick	17,3	26 000	7 200 \$	6 700 \$
Québec	16,7	254 000	8 000 \$	8 600 \$
Ontario	16,1	443 000	10 200 \$	9 600 \$
Manitoba	22,1	57 000	12 000 \$	11 700 \$
Saskatchewan	18,3	40 000	7 500 \$	8 400 \$
Alberta	15,6	114 000	9 900 \$	10 700 \$
Colombie-Britannique	23,9	201 000	11 900 \$	11 600 \$

Source: Tendances en matière de revenu au Canada, 2003, Statistique Canada.

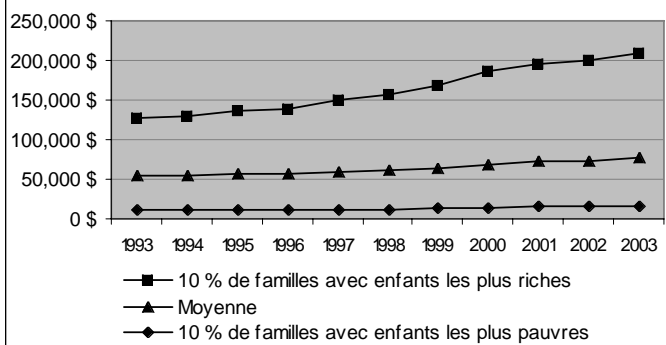
Les familles à faible revenu vivent toujours dans une extrême pauvreté

Les familles à faible revenu vivent toujours très en deçà du seuil de pauvreté. L'écart entre le faible revenu moyen et le seuil de pauvreté - ce qui correspond à la profondeur de la pauvreté - démontre éloquemment jusqu'à quel point les politiques sociales et le marché du travail n'améliorent pas le sort des familles. Quoique les familles biparentales aient vu leur situation s'améliorer légèrement, la situation des familles monoparentales dirigées par une femme s'est détériorée depuis 2001. En moyenne, les couples avec enfants sont demeurés à 9 000\$ sous le seuil de pauvreté tandis que les familles monoparentales dirigées par une femme se sont situées en moyenne à 9 600\$ sous le seuil de pauvreté.

Un parent seul avec un enfant qui se situe dans la moyenne des familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 24 475\$ pour une grande ville, a un revenu d'environ 14 875\$. La plupart des parents auraient du mal s'ils ne disposaient que de ce maigre budget à concilier les dépenses de leur famille pour le loyer, la nourriture, les services de garde et les soins médicaux. Par conséquent, beaucoup doivent avoir recours aux banques alimentaires et espèrent avoir accès à un logement stable et à prix abordable pour joindre les deux bouts.

Les inégalités grandissantes font obstacle à l'inclusion sociale

GRAPHIQUE 3 : REVENU DES FAMILLES AVEC ENFANTS AU CANADA, 1993-2003



Source : CCDS à partir de la base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, 2003

Le défaut d'agir du Canada en matière de pauvreté infantile se reflète dans les inégalités de revenu croissantes au sein de la société canadienne. L'écart grandissant au cours de la dernière décennie entre les 10 p. cent de familles les plus pauvres et les 10 p. cent de familles les plus riches est extrêmement troublant. Bien que tous les niveaux de revenu aient augmenté, ces augmentations n'ont pas été égales.

L'inégalité sociale s'est intensifiée depuis dix ans. En 2003, les 10 p. cent de familles avec enfants les plus riches gagnaient 13 dollars pour chaque dollar gagné par les familles les plus pauvres. Il y a dix ans, l'écart de revenu était moins grand : les familles les plus riches gagnaient environ 10 dollars pour chaque dollar gagné par les familles les plus pauvres.

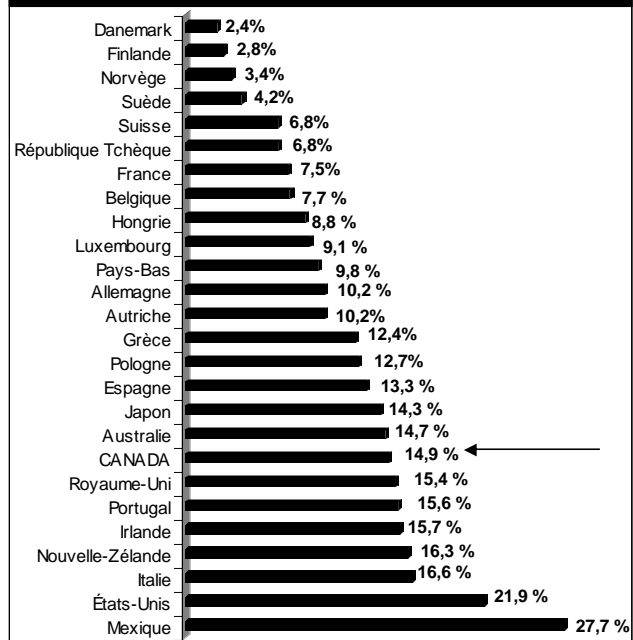
Quels sont les risques pour la société canadienne de voir le fossé se creuser entre les nantis et les démunis? Beaucoup des personnes qui se débattent au bas de l'échelle sont des mères monoparentales, de nouveaux immigrants, des personnes appartenant à une minorité visible, des Autochtones et des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'inégalité croissante érode la cohésion sociale, accroît l'insécurité et affecte la santé publique⁶. Des études réalisées dans des pays industrialisés démontrent qu'à mesure que les inégalités augmentent, l'environnement social se détériore. La confiance diminue tout comme l'engagement communautaire. La santé de la population décline aussi. Et l'hostilité et la violence augmentent⁷. Les enfants qui vivent dans la pauvreté pendant de longues périodes à partir de leur naissance à l'âge de cinq ans ou durant les premières années de leur adolescence sont plus susceptibles de commettre des crimes⁸.

Le Canada doit investir dans des programmes sociaux et se doter d'un régime fiscal plus progressiste s'il veut devenir une société plus juste, inclusive et équitable. Des dépenses sociales telles que le Crédit pour la TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et l'Assurance-emploi sont tous des mécanismes importants pour sortir les familles de la pauvreté. On prévoit des surplus budgétaires fédéraux de plus de 40 milliards de dollars au cours des trois prochaines années⁹. Campagne 2000 insiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il investisse dans des programmes qui réduisent les inégalités au lieu d'introduire des baisses d'impôt générales qui favoriseront de façon disproportionnée les Canadiennes et Canadiens les plus riches.

Le Canada se classe loin derrière les autres pays riches

D'après le deuxième rapport sur la pauvreté des enfants dans les pays riches (2005) de l'UNICEF, le Canada occupe une piètre 19e place parmi vingt-six autres pays membres de l'OCDE. Ces données proviennent d'une enquête globale sur les taux de pauvreté infantile dans les pays industrialisés¹⁰.

GRAPHIQUE 4 : PROPORTION D'ENFANTS VIVANT SOUS LES SEUILS NATIONAUX DE PAUVRETÉ¹¹



Source : UNICEF, « La pauvreté des enfants dans les pays riches, 2005 ». Rapport Innocenti, numéro 6. UNICEF Innocenti Research Centre, Florence.

Tous les pays dont les dépenses sociales pour les familles avec enfants dépassent plus que 10 p. cent de leur revenu national ont un taux de pauvreté infantile inférieur à 10 p. cent. Cela comprend le Danemark, la Norvège, la Finlande et la Suède, des pays dont les taux de pauvreté infantile sont inférieurs à 5 p. cent. À l'opposé, le Canada consent un peu plus de 5 p. cent de son revenu national à des dépenses sociales et son taux de pauvreté infantile atteint 15 p. cent¹².

Les interventions gouvernementales dans les pays membres de l'OCDE, y compris les dépenses à la faveur des familles et des avantages sociaux, ont diminué les taux de pauvreté infantile de 40 p. cent en moyenne. Le rapport de l'UNICEF corrobore les résultats de Campagne 2000 : les tendances sociales, les conditions du marché du travail et les politiques gouvernementales sont toutes des déterminants importants des taux de pauvreté infantile.

UNICEF souligne qu'au Canada les enfants sont toujours en attente. Tous les pays membres de l'OCDE sont incités à adopter des buts réalistes pour diminuer la pauvreté des enfants, c'est-à-dire abaisser les taux de pauvreté infantile à moins de 10 p. cent. Au Royaume-Uni, le gouvernement s'est engagé à réduire de moitié le taux de pauvreté infantile d'ici 2010 et à éradiquer la pauvreté des enfants d'ici 2020. Selon le rapport de l'UNICEF, la stratégie employée au Royaume-Uni a du succès. En effet, le pays a atteint la cible qu'il s'était fixé pour 2004-2005, à savoir réduire le taux de pauvreté infantile de 25 p. cent. Si le Royaume-Uni peut le faire, pourquoi pas le Canada?

Il faut une stratégie concertée et efficace pour soutenir les Autochtones qui vivent en milieu urbain

Il existe une facette de la société canadienne, une facette de notre histoire, qui jette une ombre sur tout ce que nous avons réalisé. L'écart qui persiste entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens est intolérable. C'est une offense à nos valeurs. Nous ne pouvons plus suivre cette voie. De concert avec nos partenaires, nous nous attaquerons aux problèmes particuliers auxquels font face les Autochtones, qui sont de plus en plus nombreux à vivre en milieu urbain, et les Métis. Nous ne nous laisserons pas enliser dans d'interminables disputes sur les compétences, où on refile les problèmes aux autres et où on contourne les besoins de ces populations.

Premier ministre Paul Martin, réponse au discours du Trône,
3 février 2004



Il faut absolument répondre aux besoins spécifiques des communautés autochtones en milieu urbain, lesquelles regroupent maintenant la majorité des populations autochtones, si nous tenons à ce que les enfants et les jeunes autochtones s'épanouissent au lieu de simplement survivre. Un nombre croissant d'Autochtones sont jeunes et vivent en milieu urbain dans des familles monoparentales. Le Canada doit s'attaquer à l'extrême pauvreté qui constitue leur lot quotidien.

Les populations autochtones sont parmi les groupes sociaux au Canada dont les taux de pauvreté sont les plus élevés. Soixante-neuf pour cent des Autochtones vivent à l'extérieur des réserves et 50 p. cent de tous les Autochtones vivent actuellement en milieu urbain.

- Les enfants (0-14 ans) comptent pour 33 p. cent de la population autochtone au Canada à comparer à 19 p. cent de la population non autochtone¹³.
- Près de la moitié (46 p. cent) des enfants autochtones de moins de quinze ans vivent dans une famille monoparentale¹⁴.
- Quarante pour cent des enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve sont pauvres¹⁵.
- Un enfant sur quatre enfants autochtones vivant à l'extérieur d'une réserve vit dans un logement insalubre à comparer à 13 p. cent de tous les enfants au Canada¹⁶.
- Les Autochtones qui vivent en milieu urbain font partie d'un groupe à risques en termes de sécurité alimentaire¹⁷.

Au cours des années 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont diminué le financement consenti aux programmes destinés aux enfants autochtones âgés de six à douze ans vivant en milieu urbain, aux centres d'amitié autochtones et aux programmes de langues autochtones¹⁸. À défaut d'investissements et de partenariats entre tous les ordres de gouvernement et les organisations autochtones, nous risquons de voir s'accroître le niveau de pauvreté dans les quartiers urbains autochtones des grandes villes canadiennes.

D'importants progrès sont survenus au chapitre de la scolarisation et de la participation au marché du travail des Autochtones. Il n'en reste pas moins cependant que leur taux de chômage en 2001 était deux fois plus élevé que celui de la population en général¹⁹. Les salaires des travailleurs et travailleuses autochtones ne représentaient que les deux tiers du salaire d'un travailleur moyen²⁰. La main-d'œuvre autochtone est une ressource cruciale pour le Canada, notamment pour renflouer ses effectifs à mesure que les baby boomers prendront leur retraite. Le Manitoba et la Saskatchewan, où la population autochtone représentera 17 p. cent de la main-d'œuvre totale d'ici quinze ans, seront les premières provinces à en profiter²¹.

Le temps est venu pour tous les ordres de gouvernement de collaborer avec les organisations autochtones pour consolider et bonifier les investissements sociaux et permettre aux jeunes autochtones de réussir. À la base, il faut des écoles et des services de garde respectueux de la culture des enfants. Les candidates et candidats autochtones doivent pouvoir accéder à l'université et à des programmes de stage, de formation professionnelle et de perfectionnement²².

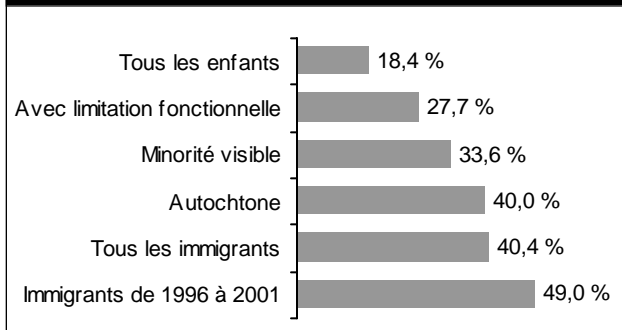
Et plus précisément, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que tous les programmes et services destinés aux personnes autochtones soient accessibles aux 50 p. cent d'entre elles qui vivent en milieu urbain. Le gouvernement fédéral doit consentir des fonds aux programmes et services qui visent les enfants autochtones pauvres vivant en milieu urbain. La stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain doit être revue pour faire en sorte que les populations autochtones de tout le Canada aient accès à des programmes et des services d'éducation, d'emploi, de logement et de santé. Dans le même ordre d'idée, la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones devrait aussi être revue en collaboration avec les communautés autochtones de manière à s'assurer que les Autochtones vivant en milieu urbain aient accès à ce programme du marché du travail. Il faut investir à nouveau pour renforcer et étendre le programme des centres d'amitié autochtones de manière à ce que les Autochtones vivant en milieu urbain au Canada bénéficient d'un filet de sécurité sociale stable et complet.

Manifestement, les enfants et les familles qui appartiennent aux Premières nations, aux communautés métis en milieu rural et aux communautés inuites en région isolée et dans le Nord connaissent des taux de pauvreté élevés même si on ne dispose pas de données adéquates illustrant cette situation. Cette pauvreté est systémique, elle perdure et elle exige l'attention concertée de tous.

Les gouvernements doivent investir massivement pour s'attaquer aux inégalités

La pauvreté et la privation sont des phénomènes trop communs dans notre société et certains groupes en souffrent de façon disproportionnée. Les mères seules et leurs enfants demeurent un des groupes les plus vulnérables économiquement au Canada. La persistance des inégalités sociales et économiques fondées sur la race, l'ethnicité, les capacités et le sexe démontre l'impact de l'érosion des protections sociales et expose les limites qu'il y a à se fier principalement à la croissance économique pour réaliser l'inclusion sociale. Dans le cadre d'un Plan d'action pour les enfants et les familles, il faudra des politiques et des investissements spécifiques pour s'attaquer aux racines systémiques de la pauvreté et de la privation et promouvoir une plus grande équité au sein de nos collectivités.

GRAPHIQUE 5 : TAUX DE PAUVRETÉ DES ENFANTS APPARTENANT À DES GROUPES SOCIAUX PARTICULIERS, 2001²³



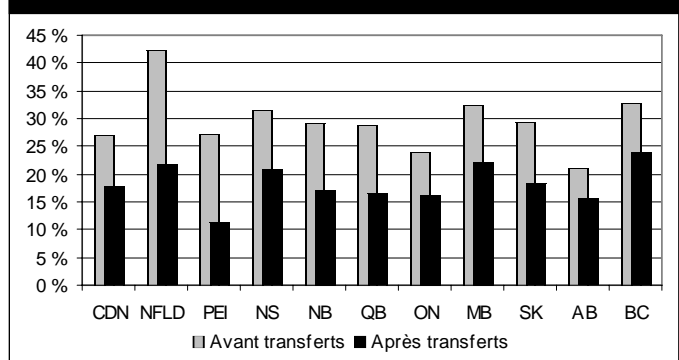
Source : Données du recensement 2001, Statistique Canada

Le concours des populations immigrantes continuera d'être un facteur déterminant de prospérité au Canada. On s'attend à ce que les personnes immigrantes représentent la presque totalité de la croissance de la main-d'œuvre au Canada d'ici 2011. Néanmoins, la précarité du marché du travail a entraîné des taux élevés de pauvreté et d'exclusion chez les nouveaux immigrants²⁴. Beaucoup d'immigrants récents sont confinés à des emplois sous-payés dotés de peu d'avantages sociaux, le cas échéant. En dépit de titres de compétence supérieurs comme jamais auparavant, les immigrants actuels ont connu une détérioration abrupte de leurs conditions de vie, à comparer aux immigrants des décennies précédentes. Souvent, les employeurs canadiens ne reconnaissent pas les diplômes étrangers ni l'expérience de travail acquise à l'étranger²⁵.

Au sein des groupes racialisés, la discrimination se conjugue aux obstacles à l'emploi²⁶. Le salaire des travailleurs et travailleuses appartenant à une minorité visible se situait en moyenne à 4 600\$ sous celui de tous les autres travailleurs²⁷. Le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille racialisée était de 33,6 p. cent en 2001. La racialisation de la pauvreté est en train de devenir une dure réalité des grandes villes canadiennes où une vaste majorité de nouvelles familles immigrantes (dont les trois quarts presque appartiennent à une minorité visible) s'établissent.

Les enfants qui ont des limitations fonctionnelles font face à des obstacles en matière d'intégration et leurs familles subissent d'énormes stress financiers, sociaux et émotionnels. En 2001, le taux de pauvreté de ces enfants était de 27,7 p. cent²⁸.

GRAPHIQUE 6 : IMPACT DES TRANSFERTS DE REVENU SUR LA PAUVRETÉ DES ENFANTS, CANADA ET PROVINCES, 2003

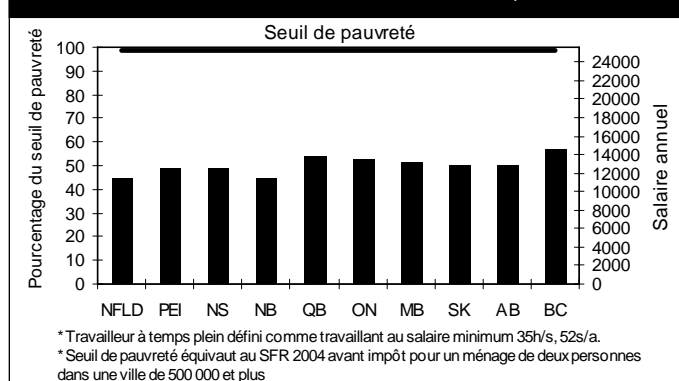


Source : CCDS à partir de la base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, fichier maître

L'efficacité des dépenses sociales comme le Crédit pour la TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Programme d'assurance-emploi pour prévenir la pauvreté des enfants est manifeste. En 2003, 628 000 enfants ont échappé à la pauvreté grâce à des investissements gouvernementaux. À défaut de tels investissements, le taux de pauvreté infantile au Canada aurait atteint 26,9 p. cent. Toute stratégie sérieuse pour réduire la profondeur de la pauvreté et les niveaux de pauvreté infantile exige qu'on augmente les transferts de revenu et qu'on procède plus rapidement. Les gains provenant d'un emploi au bas de l'échelle ne sont jamais parvenus à sortir les familles de la pauvreté.

Il faut des engagements additionnels et au-delà du projet actuel du gouvernement fédéral d'augmenter la PFCE à 3 243\$ par enfant par année. Un Plan d'action pour les enfants doit comprendre des engagements financiers soutenus jusqu'en 2015 et une augmentation de la PFCE à 4 900\$ par enfant. Il faut aussi intervenir auprès de ces provinces qui continuent de reprendre aux familles bénéficiaires d'aide sociale les prestations fédérales pour enfants. La majorité des provinces et territoires diminuent les prestations d'aide sociale et autres avantages afférents (par ex. l'allocation provinciale pour enfants) d'un montant équivalent à la PFCE. Une telle pratique a été maintenue en dépit de la diminution constante des taux d'aide sociale au cours de la dernière décennie.

GRAPHIQUE 7 : SALAIRES MINIMUM PROVINCIAUX POUR TRAVAIL À TEMPS PLEIN ET SEUIL DE PAUVRETÉ, 2003



* Travailleur à temps plein défini comme travaillant au salaire minimum 35h/s, 52s/a.
* Seuil de pauvreté équivalent au SFR 2004 avant impôt pour un ménage de deux personnes dans une ville de 500 000 et plus

Source : Calculé à partir du SFR 2004 avant impôt établi par Statistique Canada et les taux de salaires minimum au Canada tels que publiés dans *Alberta Minimum Wage Profile*, juillet 2004 à juin 2005.

Il faut continuer de progresser vers la création d'un programme pancanadien de services éducatifs et de garde à l'enfance

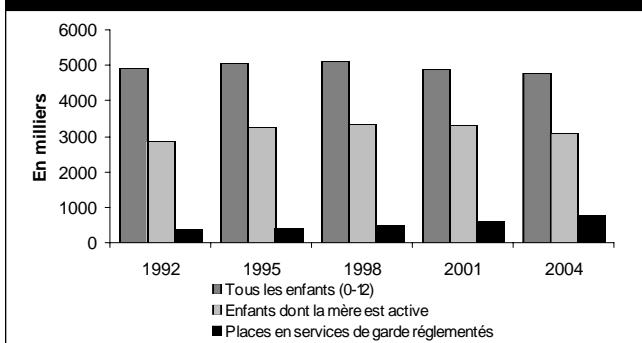
On doit se doter d'un système. Cinq milliards de dollars sur cinq ans n'est qu'un outil - bâtir le système, voilà la véritable tâche.

Ken Dryden, ministre du Développement social, Regina, Saskatchewan, 5 juin 2005

Campagne 2000 continue de réclamer un système universel de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE). Il s'agit d'un véhicule essentiel pour sortir les familles canadiennes de la pauvreté. L'accès à des SÉGE permet aux parents d'être actifs sur le marché du travail et de suivre des formations. Ils favorisent le développement et la santé des enfants, leur fournissant ainsi de bonnes bases pour réussir à l'école, grandir en santé et devenir autonomes.

C'est en ce sens que la décision annoncée dans le budget fédéral 2005 de consentir cinq milliards de dollars sur cinq ans comme première étape en vue de l'établissement d'un système national de SÉGE, basé sur les principes de qualité, d'universalité, d'accessibilité et développement de l'enfant, fut accueillie avec joie. Le Canada compte quelque cinq millions d'enfants âgés de moins de douze ans. C'est dire qu'un réseau de services de garde de bonne qualité et abordables est un besoin pressant dans tout le pays. En 2003, les mères de près de trois millions de ces enfants étaient actives sur le marché du travail mais il existait moins de 800 000 places en services de garde réglementés au Canada et 43 p. cent de celles-ci étaient au Québec²⁹.

TABLEAU 8 : SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS AU CANADA, 1992 - 2004



Source: Friendly et Beach. (2005). *Early Childhood Care in Canada 2004*. Friendly, Beach et Turiano. *Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories 2001, 2002*.

Les choix que font actuellement les gouvernements fédéral et provinciaux sont critiqués en ce qui a trait à la vision à long terme du Canada pour le nouveau-né de ses programmes sociaux. Un des défis qui se pose pour le gouvernement est de bâtir le système, dès le départ, sur de bonnes bases et d'investir les fonds publics de manière à obtenir des résultats optimum. Pour ce faire, il faut adopter un plan de transition qui permettra de développer un système de services de garde sans but lucratif. Des recherches nombreuses ont démontré de manière convaincante qu'un système de services de garde sans but lucratif était plus susceptible de fournir des services de garde de meilleure qualité et stimulants pour le développement des enfants, de prendre en charge des enfants de milieux défavorisés, de veiller à l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers, de rendre des comptes et d'offrir de la stabilité³⁰. Le plan de transition devrait reconnaître les droits acquis des garderies à but lucratif existantes tout en limitant à l'avenir tout nouveau financement public aux seuls secteurs public et sans but lucratif.

Une loi fédérale devrait être adoptée pour cimenter les bases du système canadien de SÉGE. Il faudrait dès maintenant élaborer des politiques pour s'assurer que les services respectent des principes de qualité, d'universalité, d'accessibilité, de développement de l'enfant et d'inclusion et que toute expansion de services se limite au seul secteur sans but lucratif.

Pour assurer la reddition des comptes, les provinces et territoires doivent être tenus d'élaborer des plans pour démontrer comment ils prévoient développer et surveiller leurs réseaux respectifs de manière à atteindre les résultats souhaités en termes de qualité, d'universalité, d'accessibilité, de développement de l'enfant et d'inclusion. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent être tenus de rendre compte de leurs progrès sur une base régulière.

Les cinq milliards de dollars consentis par le gouvernement fédéral sont un acompte. Pour satisfaire aux besoins en matière de services de garde au Canada, il faudra augmenter cet investissement et le soutenir sur plusieurs années. Il faut ajouter des ressources et des services pour répondre aux besoins des populations autochtones, des milieux ruraux et des populations isolées, pour bâtir des services de garde scolaires et il faut créer un fonds d'immobilisation pour faire en sorte que les principes QUAD (qualité, universalité, accessibilité et développement de l'enfant) puissent être atteints. Il faut adopter un plan sur quinze ans et prévoir des augmentations annuelles pour atteindre des investissements de cinq milliards d'ici l'an cinq et de dix milliards d'ici l'an quinze³¹.

Renforcer le Transfert social canadien

L'Assurance-emploi ne sert plus de filet de sécurité sociale pour la majorité des travailleurs et travailleuses qui sont temporairement sans emploi. Beaucoup de familles vulnérables doivent donc avoir recours à l'aide sociale. Seulement, 43,5 p. cent des personnes en chômage reçoivent des prestations d'a.-e., une baisse par rapport à 75 p. cent il y a dix ans³².

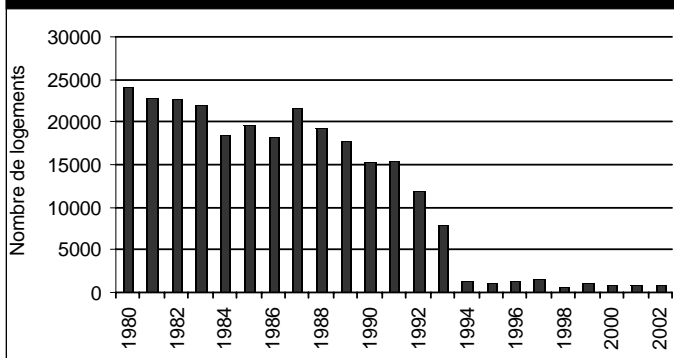
En mars 2004, plus de 513 754 enfants au Canada vivaient dans une famille bénéficiaire d'aide sociale³³. La majorité de ces familles y ont recours régulièrement et pour des intervalles plus ou moins longs. Divers facteurs comme le chômage, le sous-emploi, la maladie, l'invalidité et le manque de soutien obligent certaines familles à y avoir recours pour des périodes étendues.

Lorsque le gouvernement fédéral a aboli le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en 1995 et comprimé de douze milliards les transferts aux provinces, beaucoup de principes importants et de mesures de protection sociale ont été mis de côté. L'abolition du RAPC a été suivie de la chute massive des taux de prestations et de restrictions qui ont eu pour effet d'exclure beaucoup de Canadiennes et de Canadiens des programmes sociaux de dernier recours. Aucune province au Canada ne verse des prestations d'aide sociale qui atteignent le seuil de pauvreté³⁴. Tous les gouvernements doivent faire preuve de leadership pour mettre un frein à l'accroissement de la pauvreté chez les familles bénéficiaires d'aide sociale.

Le Transfert social Canadien (TSC) est une bonne occasion de rebâtir nos systèmes de sécurité du revenu et de services sociaux pour qu'ils soient véritablement inclusifs. En 2005, quelque quinze milliards de dollars seront transférés par le biais du TSC aux provinces, toutefois, contrairement au Transfert canadien en matière de santé, il y a eu très peu de discussion publique sur les modalités et conditions de ces transferts sociaux. La clé du succès est de trois ordres : 1) financement distinct pour l'éducation postsecondaire, les services de garde et le logement et axer le TSC sur la sécurité du revenu et les services sociaux; 2) augmentation des fonds fédéraux; et 3) introduction de principes exécutives pour faire en sorte que toutes les personnes dans le besoin aient accès à des services et à du soutien adéquats.

Il faut adopter une stratégie du logement qui donne des résultats concrets

GRAPHIQUE 9 : NOMBRE DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES CONSTRUITS ANNUELLEMENT, 1980 - 2002



Source : Préparé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine à partir de données de la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

Grâce à des logements de bonne qualité, sûrs et abordables, les familles s'enracinent dans leur collectivité, les enfants sont plus susceptibles de réussir à l'école et les parents disposent d'une base qui leur permet d'aller travailler ou de suivre une formation.

Le coût du logement joue un rôle important au chapitre de l'incidence et de la profondeur de pauvreté. L'abordabilité des logements locatifs devient un problème de plus en plus criant vu les inégalités de revenu croissantes et la détérioration du filet de sécurité sociale canadien³⁵. Le lien entre le logement à prix abordable, l'état de santé et le rendement des enfants à l'école est clair. La santé de plus d'un enfant sur quatre vivant dans un logement inférieur aux normes n'est pas excellente, à comparer à celle d'un enfant sur dix vivant dans un logement décent³⁶.

Le gouvernement fédéral s'est graduellement déchargé de ses responsabilités en matière de logement depuis les années 1980. Le sommet a été atteint en 1993 lorsque la décision fut prise de ne plus investir de fonds fédéraux dans la construction de nouveaux logements. La diminution du financement provenant des gouvernements fédéral et provinciaux, conjuguée à une diminution de la participation du secteur privé, a entraîné une crise dans le secteur du logement locatif abordable partout au Canada.

De toutes les familles avec enfants au Canada, 21,4 p. cent vivent dans un logement inabordable, c'est-à-dire qui leur revient à plus de 30 p. cent de leur revenu total. Dans le cas des familles à faible revenu avec enfants, 66 p. cent vivent dans un logement inabordable. Parce qu'elles doivent déboursier des frais de logement élevés, dans bien des cas, ces familles doivent choisir entre payer le loyer ou nourrir leurs enfants. Compte tenu des coûts croissants de l'énergie, les familles à faible revenu devront sabrer davantage dans leur budget de nourriture.

L'Entente-cadre sur le logement à prix abordable conclue en 2001 annonçait des investissements fédéraux importants dans le secteur du logement. Les gouvernements s'engageaient effectivement à investir un milliard de dollars sur cinq ans et à financer jusqu'à 120 000 nouveaux logements à prix abordable. Les fonds fédéraux devaient être transférés aux provinces et territoires.

Après quatre ans, le Réseau national sur le logement et l'itinérance estime que moins de 12 000 nouveaux logements ont effectivement été mis en

chantier, soit seulement 10 p. cent du total prévu. En Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, peu de nouvelles habitations ont été construites. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont renfloué leurs dépenses en matière de logement avec les fonds provenant du gouvernement fédéral. Seul le Québec a atteint les buts fixés et a maintenu un programme provincial de logement social³⁷. Il faut trouver des solutions pour résoudre l'imbricatio persistant entre les gouvernements fédéral et provinciaux concernant le partage des coûts de construction des nouveaux logements. Le gouvernement fédéral devrait procéder unilatéralement dans le cas de provinces qui ne peuvent pas ou refusent de mettre des logements en chantier.

En juin 2005, en vertu de la loi C-48 (l'amendement budgétaire du NPD), le Parlement canadien a autorisé une somme additionnelle de 1,6 milliards pour des logements neufs et cent millions pour un programme d'efficacité énergétique destiné aux ménages à faible revenu. Ces fonds doivent servir à la mise en chantier de logements pour les Autochtones, à la revitalisation urbaine et à la construction de nouveaux logements à prix abordable. Cependant, on craint que les négociations bilatérales sur le logement s'éterniseront et que l'argent ne se transformera pas d'aussi tôt en briques et mortier.

Les enfants et les familles à faible revenu du Canada ont besoin d'une stratégie nationale sur le logement et l'itinérance et d'un engagement de la part du gouvernement fédéral d'investir sur plusieurs années de manière à mettre en chantier et construire 25 000 nouveaux logements à prix abordable par année pendant les cinq prochaines années. Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les municipalités doivent travailler ensemble pour que les fonds consentis parviennent effectivement à livrer dans un temps satisfaisant des unités de logement abordables.



Il faut adopter un Plan d'action pour les enfants

On insiste de toutes parts auprès des gouvernements pour qu'ils se dotent de priorités en termes de temps et de ressources. C'est dire que l'argument en faveur des enfants mérite d'être réitéré. Fondamentalement, il appartient au gouvernement de s'occuper des plus vulnérables et de protéger l'avenir. Les enfants sont les deux.

« La pauvreté des enfants dans les pays riches, 2005 ». Rapport Innocenti numéro 6, page 23

Seize ans ont passé depuis l'adoption unanime par la Chambre des communes du Canada d'une résolution visant à éliminer la pauvreté infantile avant l'an 2000. Au cours de cette période, une génération presque d'enfants est passée de la petite enfance à l'âge adulte. L'année-cible pour le Canada est arrivée et elle s'en est allée. Selon l'UNICEF, les progrès concrets pour les familles à faible revenu sont à peine perceptibles au Canada.

Un certain nombre d'initiatives gouvernementales importantes ont été lancées. Les plus importantes en termes de réduction de la pauvreté des enfants sont les suivantes : Instauration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (1998), Instauration de la Prestation pour enfants handicapés (2003) et l'engagement fédéral d'investir cinq milliards de dollars pour créer un système national de services de garde (2005). Ces acomptes bien que substantiels ne sont pas suffisants. Les enfants du Canada ont besoin du paiement complet pour que le taux de pauvreté infantile bloqué à 16 ou 17 p. cent s'abaisse significativement.

Il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et élabore, mette en œuvre et finance une stratégie intégrée d'investissements sociaux sur plusieurs années, à savoir un Plan d'action pour les enfants et les familles. Fort des leçons apprises d'autres pays membres de l'OCDE, ce plan doit s'appuyer sur des investissements gouvernementaux dans des programmes sociaux et sur un marché du travail dynamique. Le secteur bénévole, le milieu des affaires, le mouvement syndical et les organismes communautaires doivent également être mis à profit.

Un Plan d'action pour les enfants doit reconnaître que la pauvreté des enfants est un problème multidimensionnel auquel il faut appliquer des solutions multidimensionnelles. Voici nos recommandations d'initiatives majeures articulées autour des cinq composantes fondamentales du Plan d'action pour les enfants.



1. Croissance du nombre de bons emplois à salaires décents

- Augmenter le *salairé minimum* pour qu'il atteigne le salairé décent de 10 dollars l'heure (avec indexation) dans toutes les provinces et territoires et dans les secteurs d'emploi de compétence fédérale.
- Élaborer et mettre en œuvre une *stratégie pour faciliter l'intégration économique et sociale des immigrantes et immigrants qualifiés*. Cette stratégie devrait regrouper tous les ordres de gouvernement travaillant de concert avec un large éventail d'acteurs concernés³⁸.
- Restaurer le niveau d'admissibilité au *Programme d'assurance-emploi* en adoptant un critère uniforme d'admissibilité de 360 heures. Étendre la période de prestations à un an pour protéger tous les salariés, y compris les parents à faible revenu, lors de périodes de récession. Faire en sorte que les congés de formation donnent droit aux prestations d'a.-e. aux travailleurs en emploi et en chômage.
- Élaborer une *stratégie fédérale-provinciale du marché du travail visant les personnes ayant des limitations fonctionnelles*, y compris des stratégies adaptées spécifiquement à certaines limitations fonctionnelles.
- Adopter des *ordonnances de salaires décents et des politiques d'accès et d'équité* à tous les ordres de gouvernement pour stimuler la création de bons emplois au moyen de clauses régissant l'attribution de contrats gouvernementaux.

2. Un régime efficace de prestations pour enfants

- Le gouvernement fédéral devrait s'engager à des investissements à long terme, au-delà de 2007, et adopter un plan qui *consoliderait en un seul régime les prestations actuelles pour enfants*. Il devrait hausser la Prestation fiscale pour enfant à 4 900 \$ maximum (en dollars de 2005) par enfant d'ici la troisième année de mise en œuvre du plan d'action.

3. Un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité

- Le gouvernement fédéral devrait adopter une loi qui fera en sorte que tous les enfants au Canada auront accès à des services éducatifs et de garde à l'enfance dans leur collectivité et que les nouveaux services se développeront uniquement dans le secteur sans but lucratif.
- Le gouvernement fédéral devrait exiger des provinces et des territoires qu'ils élaborent des plans d'action démontrant comment, avec l'investissement de fonds publics additionnels, ils prévoient atteindre les objectifs de qualité, d'universalité, d'accessibilité, de développement de l'enfant et d'inclusion, surveiller leurs progrès à cet égard et rendre compte de l'utilisation des fonds publics.
- Le financement des SÉGE doit continuer d'augmenter pour atteindre 5 milliards par année à l'an 5 de l'initiative et 10 milliards par année à l'an 15 et les provinces doivent non seulement maintenir mais accroître leurs niveaux de financement actuels.

4. Augmentation importante du nombre de logements à prix abordable

- 25 000 nouveaux logements à prix abordable doivent être construits à chaque année pendant les cinq prochaines années.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent mettre fin à l'imbroglio actuel autour du partage des coûts. Dans le cas où les provinces et les territoires ne peuvent pas ou refusent de mettre en chantier des logements, le gouvernement fédéral doit procéder unilatéralement de manière à répondre au besoin criant de logements au Canada.

5. Filet national de sécurité sociale renouvelé : Transfert social canadien

- Le gouvernement fédéral doit créer des mécanismes de financement distincts pour l'éducation postsecondaire, les services éducatifs et de garde à l'enfance, le bien-être social et les services sociaux, et pour le logement.
- Le gouvernement fédéral doit restaurer les transferts en matière de bien-être social et de services sociaux et négocier de nouveaux modes de financement avec les provinces et territoires de manière à consentir des fonds suffisants, stables et prévisibles qui prennent en compte les disparités économiques régionales.
- Il faut adopter des principes fondamentaux et exécutives pour faire en sorte que ce filet de sécurité sociale de dernier recours procure un soutien financier adéquat et soit accessible à tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu sans autres moyens de subsistance. Il faut qu'il y ait la garantie d'un droit d'appel pour les demandeurs et pour les bénéficiaires.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation avec les communautés autochtones, doivent élaborer une stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et s'engager, en vertu du Transfert social canadien, à soutenir financièrement des services communautaires destinés aux Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, des services planifiés et dispensés par des organismes autochtones.
- En vertu d'un Transfert pour l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral doit améliorer l'accès aux études postsecondaires en augmentant les budgets consentis à l'aide aux étudiants et étudiantes et en affectant une partie plus importante de ces budgets aux programmes de bourses fondées sur les besoins. Il faut aussi un gel et une réduction des frais de scolarité pour des études postsecondaires à travers le pays.
- Les ordres de gouvernements supérieurs doivent élaborer une stratégie pour s'attaquer à la pauvreté des personnes ayant des limitations fonctionnelles.



Si ce n'est pas maintenant, à quand alors?

La population canadienne a toujours placé la question de la pauvreté des enfants au rang des cinq premières priorités sur lesquelles devrait agir le gouvernement, juste à côté de la santé et de l'éducation. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont investi énormément dans les soins de santé et s'inquiètent de la croissance des coûts dans ce secteur. À la lumière d'une mondialisation croissante, on se préoccupe du taux de productivité du Canada. Les prévisions de pénuries de main-d'œuvre ont incité le Canada à lancer des appels à l'immigration accrue. Pourtant, de nombreux rapports documentent des taux de pauvreté élevés chez les nouveaux immigrants et une racialisation croissante de la pauvreté. En 2005, la population a manifesté son inquiétude grandissante à l'endroit des crimes commis avec arme à feu et de la violence des jeunes dans certaines villes canadiennes. Le public a été horrifié de constater les conditions de vie déplorables dans les réserves autochtones décriées dans les médias.

Campagne 2000 soutient que tous ces problèmes sont étroitement liés et qu'un plan efficace de lutte contre la pauvreté des enfants doit leur faire la lutte globalement. Le lien entre un bon départ dans la vie et ses effets à long terme sur le bien-être des enfants est clairement établi. En réduisant significativement le taux de pauvreté des enfants, on réduira à long terme les coûts afférents aux soins de santé. Donner une chance égale à la naissance à tous les enfants est une condition essentielle d'un programme de productivité progressiste où la croissance économique s'arrime à l'équité. Il faut mettre de l'avant des solutions concertées pour combler le fossé qui se creuse de plus en plus entre les familles nanties et les familles démunies. C'est ainsi que l'on assurera la cohésion et la sécurité dans nos collectivités et le mieux-être social et économique de notre pays.

Le Canada peut générer les recettes fiscales requises pour mettre en œuvre un Plan d'action pour les enfants qui fera une véritable différence dans la vie des familles. Une utilisation stratégique des fonds publics, y compris du surplus prévu d'environ quarante milliards de dollars au cours des trois prochaines années, s'impose de toute urgence. Le gouvernement fédéral doit se servir de ses surplus à bon escient, investir dans un Plan d'action pour les enfants et réduire substantiellement nos taux de pauvreté infantile. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont un rôle déterminant à jouer en augmentant le salaire minimum, en investissant dans le logement à prix abordable, en haussant les taux de prestations d'aide sociale, en mettant fin à la récupération de la PFCE et en développant leur réseau de services de garde sans but lucratif. Les municipalités peuvent adopter des ordonnances de salaires décents et stimuler la création de bons emplois.

Les 1,2 millions d'enfants au Canada qui grandissent dans la pauvreté méritent un Plan d'action pour les enfants - Si ce n'est pas maintenant, à quand alors?

Campagne 2000 remercie les personnes et organismes suivants :

Laidlaw Foundation, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Atkinson Charitable Foundation, Fondation Lucie et André Chagnon, Canadian Bridge Federation Charitable Foundation, Travailleurs unis de l'automobile, Congrès du travail du Canada, Association canadienne des travailleurs sociaux, National Association of Women of Canada, Canadien Feed the Children, Campaign Against Child Poverty, nos partenaires nationaux, provinciaux et communautaires les plus dévoués et tous nos supporters individuels et organisationnels (y compris les donateurs qui ont fait des contributions à la mémoire de Rosemarie Popham et de Noel Young).

Merci également au Conseil canadien pour le développement social pour son soutien à la recherche et au personnel de la campagne Abolissons la pauvreté pour sa collaboration. Pour son soutien généreux et indéfectible, merci à Family Service Association de Toronto, notre organisme parrain soutenu par Centraide du Grand Toronto.

NOTES :

1. Conference Board of Canada (2005). *Performance and Potential 2005-06. The World and Canada*. Special Edition, page 61.
2. Les données les plus récentes en matière de pauvreté infantile datent de 2003. Les données sur la pauvreté infantile, colligées par le Conseil canadien de développement social, ont été tirées de *Tendances en matière de revenu au Canada 2003*, Statistique Canada 13F0022XIE et au moyen de traitement à distance de la base de données principale (1993-2003) de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans des familles dont le revenu total avant impôt se situe sous le Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Un enfant est défini comme étant une personne de moins de 18 ans vivant avec son parent ou son tuteur ou ses parents ou ses tuteurs, excluant les personnes seules, ceux qui sont le gagne-pain principal ou ceux qui sont la conjointe ou le conjoint du gagne-pain principal. Les données provenant de Statistique Canada ne comprennent pas d'information sur les Autochtones vivant dans les réserves, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut, ni sur les enfants vivant en institution.
3. L'Association canadienne des banques alimentaires (2005). *Hunger count 2005*. Toronto : CAFB.
4. Saunders, R. (2003). *Defining Vulnerability in the labour Market*. Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
5. Conseil canadien pour le développement social (CCDS) à partir de la base de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993-2003) de Statistique Canada.
6. Brooks, N. (2004). What we owe to one another : *Is the social contract being rewritten? Inequality and taxation*. Exposé lors du forum de l'ISARC en novembre 2004.
7. Wilkinson, R. (2000). *Mind the Gap. Hierarchies, Health and Human Evolution*. London : Weidenfeld et Nicholson.
8. Jarjoura, G., et al. (2002). Growing up poor : examining the link between persistent child poverty and delinquency. *Journal of Quantitative Criminology*, 18, 159-187.
9. Canadian Centre for Policy Alternatives. (2005). *Federal Fiscal Forecasting : Round 4: report to the House of Commons Standing Committee on Finance*. 24 octobre 2005. Ottawa : CCPA.
10. UNICEF « La pauvreté des enfants dans les pays riches 2005 ». Rapport Innocenti numéro 6. UNICEF : Innocenti Research Centre, Florence.
11. Idem, page 32. Les enfants qui vivent dans une pauvreté « relative » sont des enfants qui vivent dans des familles dont le revenu se situe 50 p. cent sous le revenu moyen national (RMN). Les taux de pauvreté s'appliquent aux années suivantes : 2001 (Suisse, France, Allemagne, Nouvelle Zélande), 2000 (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, République Tchèque, Luxembourg, Japon, Australie, Canada, Portugal, Irlande, Italie, États-Unis), 1999 (Hongrie, Pays-Bas, Grèce, Pologne, Royaume-Uni), 1998 (Mexique), 1997 (Belgique, Autriche) et 1995 (Espagne).
12. Idem p. 23.
13. Anderson, J. (Juin 2003). Aboriginal children in Poverty in Urban Communities : *Social Exclusion and the Growing Racialization of Poverty in Canada*. Ottawa : Conseil canadien pour le développement social.
14. Idem.
15. Idem.
16. Statistique Canada (2003). *Enquête sur les populations autochtones 2001. Résultats préliminaires*. Ottawa : ministère de l'Industrie.
17. Ontario Federation of Indian Friendship Centres (Juin 2003). *Child Hunger and Food Insecurity Among Urban Aboriginal Families*, Toronto : Ontario Federation of Indian Friendship Centres.
18. National Association of Friendship Centres (Octobre 2005). *The Impact of Aboriginal Friendship Centres Program on Increasing Canada's Productivity*. Mémoire soumis au Comité permanent des Finances.
19. Mendelson, M. (Avril 2004). *Les Autochtones sur le marché du travail canadien : Aujourd'hui et demain*. Ottawa : Caledon Institute.
20. Calculs effectués par Campagne 2000 à partir des données du recensement 2001, Statistique Canada, 97F0019XC01048.
21. Mendelson, M. Idem.
22. Idem.
23. Données tirées du Recensement 2001, Statistique Canada, sur les personnes âgées de moins de dix-huit ans. Les données sur la pauvreté infantile pour les groupes de cette section ne sont pas publiées sur une base annuelle par Statistique Canada dans *Tendances en matière de revenu au Canada*. Les disparités en termes de données sur la pauvreté infantile dans cette section sont le résultat des différentes méthodes de collecte de données utilisées dans les diverses enquêtes de Statistique Canada. L'expression « enfants ayant des limitations fonctionnelles » s'applique aux enfants qui ont du mal avec les activités quotidiennes et pour qui il faut réduire le nombre ou le type d'activités à cause d'une incapacité physique ou intellectuelle ou d'un problème de santé. Les enfants qui appartiennent à une minorité visible ou à un groupe racialisé sont ceux qui, en vertu de la Loi sur l'égalité en matière d'emploi, ne sont pas blanc de race ou de couleur (excluant les Autochtones). L'identité autochtone ne comprend pas les personnes habitant les réserves des Premières nations et les Autochtones vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
24. Cf. Reitz, J. (2004). *The Institutional Context of Immigration Policy and Immigrant Skill Utilization in Canada*. Université de Toronto.
25. Bloom, M. et M. Grant (2001). Brain Gain : *The Economic Benefits of Recognizing Credentials in Canada*.
26. L'expression « racialisation » réfère au processus d'attribution d'une signification sociale à des différences somatiques telles que la couleur de la peau. Ce processus engendre des idéologies, des politiques et des pratiques d'exclusion et d'inclusion qui structurent les inégalités sociales. Pour approfondir la question, consulter Saloojee, A. (2003) *Social Inclusion, Anti-Racism, and Democratic Citizenship*. Toronto : Laidlaw Foundation. Pour une analyse du phénomène de la racialisation de la pauvreté au Canada, Cf. Galabuzi, Grace-Edward, (2001). *Canada's Creeping Economic Apartheid : the Economic Segregation and Social Marginalisation of Racialized Groups*. Toronto: Canadian Center for Social Justice Foundation for Research and Education. Agocs C. (2001) *Systemic Racism in Employment in Canada: Diagnosing Systemic Racism in Organizational Culture*. Toronto: Canadian Race Relations Foundation.
27. Calculs effectués par Campagne 2000 à partir des données du recensement 2001, Statistique Canada, 97F0019XC01057.
28. Cf. Canadian Coalition for Family Supportive Policy (2004). *Declaration : A Public Policy Agenda to support Families who have a Member with a Disability*. Ottawa : CCFSP.
29. Friendly, M., Beach, J. et M. Turiano (2004). *Early Childhood Care and Education in Canada 2004 : Provinces and Territories*. Toronto.
30. Cleveland, G. et M. Krashinsky (Janvier 2005). *The Quality Gap : A Study of Nonprofit and Commercial Child Care Centres in Canada*. University of Toronto, Department of management.
31. Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (2005). *Services éducatifs et de garde à l'enfance*. Mémoire présenté au Comité permanent des Finances lors des consultations prébudgétaires 2005.
32. Mendelson, M. et K. Battle (Mars 2005). *A New Architecture for Canada's Adult Benefit*. Ottawa : Caledon Institute.
33. Développement social Canada (Septembre 2005). Rapport statistique sur la sécurité du revenu, 2004. Ottawa : Développement social Canada.
34. Conseil national du bien-être social (Printemps 2004). *Revenu pour vivre? Rapport du Conseil national du bien-être social*, p. 120.
35. Jackson A. (2004). *Home Truths. Why the Housing System Matters to All Canadians*. Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives and the Canadian Housing and Renewal Association.
36. Conseil canadien pour le développement social (2001). *Conditions de logement et développement de l'enfant*. Ottawa : CCDS.
37. Réseau national sur le logement et l'itinérance (Septembre 2005). *National report card grades federal housing effort as failure*. Halifax : RNLI.
38. Voici des exemples d'organisations qui travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de telles stratégies : *Toronto Region Immigrant Employment Council* (www.maytree.com), la Policy Roundtable Mobilizing Professions and Trades (www.prompinfo.com) et MOSAIC (www.mosaicbc.com).

Campagne 2000 est un réseau pancanadien non partisan regroupant plus de 90 partenaires nationaux, provinciaux et locaux engagés à travailler ensemble en vue de l'éradication de la pauvreté des enfants et des familles au Canada.

PARTENAIRES NATIONAUX : *L'Académie Canadienne de Pédopsychiatrie (Hamilton), Aide à l'Enfance - Canada (Toronto), L'Association Canadienne des Banques Alimentaires (Toronto), L'Association Canadienne des Commissions/Conseils Scolaires (Ottawa), L'Association Canadienne des Ecoles de service social (Ottawa), L'Association Canadienne d'Habitation et de Renovation Urbaine (Ottawa), L'Association Canadienne pour l'Intégration Communautaire (Toronto), L'Association Canadienne pour Jeunes Enfants (Carrying Place), L'Association Canadienne pour la Promotion des Services de Garde à l'Enfance (Ottawa), L'Association Canadienne pour la Santé Mentale (Toronto), L'Association Canadienne des Services de Ressources Familiales (Ottawa), L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux (Ottawa), L'Association Catholique Canadienne de la Santé (Ottawa), L'Association Nationale des Centres d'Amitié (Ottawa), La Campagne Contre la Pauvreté des Enfants (Toronto), Canadian Council for Reform Judaism (Toronto), Le Conseil Canadien de Développement Social (Ottawa), Le Conseil Canadien des Églises (Toronto), Canadian Feed the Children, Centre for Social Justice (Toronto), Childcare Resource and Research Unit (University of Toronto), Citizens for Public Justice (Toronto), Clubs Garçons et Filles du Canada (Toronto), Le Congrès Juif Canadien (Ottawa), Le Congrès du Travail du Canada (Ottawa), Le Conseil National des Femmes Juives du Canada (Winnipeg), Le Conseil National des Femmes du Canada (Ottawa), La Corporation Canadienne des Retraités Concernés (Toronto), La Fédération Canadienne des Étudiants et Étudiantes (Ottawa), La Fédération Canadienne des Services de Garde (Ottawa), La Fédération Canadienne des Enseignantes et Enseignants (Ottawa), Le Groupe de Défense des Enfants Pauvres (Toronto), L'Institut Canadien de la Santé Infantile (Ottawa), Islamic Social Services Association (Winnipeg), Jewish Women International of Canada (Toronto), KAIROS (Toronto), La Ligue Canadienne pour la Protection de l'Enfance (Ottawa), Mazon Canada (Toronto), Les Métallurgistes Unis d'Amérique (Toronto), Organisation Nationale Anti-Pauvreté (Ottawa), Oxfam Canada (Ottawa), Pueblo Canada (Toronto), Les Services à la Famille - Canada (Ottawa), La Société Canadienne de Psychologie (Burlington), Trait d'Union (Sydney), Les Travailleurs Canadiens de l'Automobile (Toronto), YWCA du Canada (Toronto).*

PARTENAIRES PROVINCIAUX ET COMMUNAUTAIRES : *Terre Neuve et Labrador - Community Services Council (St. John's); Nouvelle-Écosse - Annapolis Valley-Hants Community Action Program for Children (Canning), Anti-Poverty Network (Halifax), Dalhousie Legal Aid Service (Halifax), North End Community Health Centre (Halifax), Nova Scotia Council for the Family (Halifax), Nova Scotia School Boards Association (Halifax); Nouveau-Brunswick - Le Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadicienne Inc. (Caraquet), Le Conseil de Développement Social (Saint-Jean); Île-du-Prince-Édouard - Chances (Charlottetown); Québec - Moisson Montréal Harvest (Lies); Ontario L'Association des Banques Alimentaires de l'Ontario (Toronto), L'Association des Centres de Ressources pour la Famille de l'Ontario (Toronto), L'Association pour la Santé Publique de l'Ontario (Toronto), L'Association des Services de Réadaptation pour Enfants de l'Ontario (Toronto), L'Association des Travailleuses et Travailleurs Sociaux de l'Ontario (Toronto), Campagne 2000 Ontario (Toronto), Canadian Tamil Women's Community Services (Toronto), La Coalition Ontarienne pour l'Amélioration des Services de Garde d'Enfants (Toronto), Le Conseil de Développement Social de l'Ontario (Toronto), Le Conseil Provincial des Femmes de l'Ontario (Niagara-on-the-Lake), Elgin St. Thomas Health Unit (Sudbury), La Fédération des Enseignantes et Enseignants des Ecoles Élémentaires de L'Ontario (Toronto), La Fédération des Enseignantes et Enseignants des Ecoles Secondaires de L'Ontario (Toronto), La Federation of Indian Friendship Centres of Ontario (Toronto), La Fédération du Travail de l'Ontario (Toronto), Interfaith Social Assistance Review Coalition (Waterloo), Les Métallurgistes Unis d'Amérique, section 6 (Toronto), Ontario Association of Interval Transition Housing, L'Ordre des Infirmières et Infirmiers de l'Ontario (Toronto), Nellies, Santé Mentale pour Enfants Ontario (Toronto), Le Syndicat des Employés et Employées de la Fonction Publique de L'Ontario (Toronto); Le Groupe de Défense des Enfants Pauvres d'Ottawa-Carleton (Ottawa), Est de l'Ontario le Conseil de Planification Sociale d'Ottawa-Carleton (Ottawa), Les Services Juridiques Hastings & Prince Edward (Belleville), Social Planning and Research Council of Hamilton-Wentworth (Hamilton), La Société d'Aide à l'Enfance d'Ottawa-Carleton (Ottawa), Sisters of St. Joseph of the Diocese of London; L'Aide Juridique de Windsor, Southwestern Ontario CPAG (London); Le Lakehead Social Planning Council (Thunder Bay), L'Office of Social Affairs - Diocese of Sault Ste-Marie (North Bay), Le Planning & Coordination Committee of Grey-Bruce - Serving Children and Youth (Grey-Bruce); L'Association des services à la Famille (Toronto), Le Centre d'Action pour la Sécurité du Revenu (Toronto), CACP Niagara Brighter Futures, Children's Aid Society of Peel, Children's Aid Society of Toronto/Metro Campagne 2000 (Toronto), Community Development Halton (Burlington), Le Community Social Planning Council (Toronto), Durham Child Poverty Task Force (Ajax), Ontario English Catholic Teachers Association (Toronto), Our Kids Our Future (Toronto), North Bay Labour Council, Peel Poverty Action Group (Mississauga), Social Planning Council of Peel (Mississauga), South Asian Family Support Services (Toronto), Toronto Coalition for Better Child Care, 905-Area Faith Community; Manitoba - Aboriginal Council of Winnipeg, Le Conseil de Planification Sociale de Winnipeg (Winnipeg), Islamic Social Services Association (Winnipeg), Native Addictions Council of Manitoba (Winnipeg), Ndaawin/Our Home (Winnipeg); Saskatchewan - Saskatoon Communities for Children, Social Policy Research Unit, University of Regina (Regina); Alberta - Edmonton Social Planning Council (Edmonton), Sunshine Harvest (Calgary); Colombie-britannique - B.C. Campaign 2000 réseau de plus de 15 organismes provinciaux et locaux, y compris le Conseil de planification sociale et de recherche (Vancouver), B.C. Government and Service Employees' Union (Victoria), First Call: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition (Vancouver), et Federated Anti-Poverty Groups of B.C. (Dawson Creek); Territoires du Nord-Ouest - Centre for Northern Families (Yellowknife); Yukon Yukon Anti-Poverty Coalition (Whitehorse).*

Pour obtenir ce rapport et d'autres publications de Campagne 2000, veuillez remplir le bon de commande en ligne : www.campaign2000.ca ou téléphoner au (416) 595-9230, poste 244.

Publication :	Campagne 2000
Conception :	Nancy Steckley
Traduction :	Jocelyne Tougas
Website :	Design by Billie Carroll
Photos :	John Bonnar, avec la permission de la garderie Orde Day Care de Toronto, et Scott Munn
ISBN :	1-894250-39-7 Disponible en anglais
Fabrication syndicale, SEEFPO, section locale 594, and Ryerson CUPE	